

Le Conquet, le 25 février 2022

Conseil de gestion 25 février 2022

Délibération n° 2022-017

Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 19 octobre 2021

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022-008 du 14 janvier 2022 modifiant la composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise approuvé par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010 ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation du président, le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, après en avoir délibéré, approuve unanimement le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 19 octobre 2021.



Maël de CALAN
Président du conseil de gestion

Compte-rendu

Conseil de gestion
19 octobre 2021



Présent(e)s

Commissaires du gouvernement

Jean-Philippe Setbon	Sous-Préfet représentant le Préfet du Finistère
Olivier Lebas	Préfet maritime de l'Atlantique

Représentant(e)s de l'Etat

Aspasie Pleiber	Représentant le Commandant de la zone maritime Atlantique
Eric Vassor	Représentant Le Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Isabelle Grytten	Représentant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL
Hugues Vincent	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère - DDTM et le Délégué à la mer et au littoral du Finistère – DDTM-DML

Représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements

Denis Palluel	Région Bretagne
Maël de Calan	Département du Finistère
Didier Delhalle	Commune de l'Île de Molène
François Cuillandre	Brest Métropole
André Talarmin	Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président du Conseil de gestion
Jean-Luc Milin	Communauté de Communes du Pays d'Iroise
Rémi Carpentier	Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay, suppléant d'Annie Kerhascoët
Philippe Audurier	Douarnenez Communauté

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels

Solenne Robard Le Guennec	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, suppléante de Yannick Calvez
---------------------------	---

Bruno Claquin	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
Erell Pelle	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
Erwan Quemeneur	Représentant des pêcheurs des Iles sur proposition du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne, suppléant d'Aurélien Masson
Benoit Salaun	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord, représentant de l'un des comités régionaux conchylicoles de Bretagne sur proposition des comités concernés, suppléant de Michel Diverres
Michel Inisan	Chambre d'agriculture du Finistère
Alain Madec	Chambre syndicale nationale des algues marines
Yvon Troadec	CCI métropolitaine Bretagne Ouest, représentant d'une chambre de commerce et d'industrie territorialement concernée

Représentant(e)s des organisations d'utilisateurs

Philippe Zeques	Fédération française des pêches sportives
Paul Marec	Fédération française d'études et de sports sous-marins
Pierre Colin	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
Joël Le Gall	Fédération départementale des chasseurs du Finistère
Claude Péron	Fédération maritime de la Baie de Douarnenez, suppléant de Corinne Audigane, représentant d'une association locale d'utilisateurs

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement

Marie Capoulade	Association Bretagne Vivante
Nicole Le Gall	Association Eaux et Rivières de Bretagne, suppléante de Jean Hascoët

Personnalités qualifiées

Sami Hassani	OCEANOPOLIS
Catherine Talidec	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer – IFREMER
Frédéric Jean	Institut Universitaire Européen de la Mer – IUEM

Arnaud Guena	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation pour les pollutions accidentelles des eaux - CEDRE
Rémy Michel	Centre d'études et de valorisation des algues - CEVA
Pierre Yesou	Réserve naturelle nationale d'Iroise
Adélie Pomade	Université Bretagne Occidentale - UBO
<u>Parc naturel marin d'Iroise - PNMI :</u>	
Fabien Boileau	Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise
Gaëlig Batail	Chef du service « opérations », directeur délégué adjoint
Philippe Le Niliot	Chef du service « ingénierie », directeur délégué adjoint
Lucie Moncuquet	Chargée de mission « communication et sensibilisation »
Cécile Gicquel	Coordonnatrice de projets « patrimoine naturel »
Marie Hascoët	Coordonnatrice de projets « patrimoine culturel et médiation »
Claire Laspougeas	Coordonnatrice de projets « pêche professionnelle et ressources halieutiques »
Patrick Pouline	Coordonnateur de projets « qualité H2O »
Benjamin Folliot	Chargé de projet ARP « espèces »
Gwenaëlle Leroux	Chargée de projet « sensibilisation »
Pierre Misko	Chargé de projet ARP « habitats »
Marie-Amélie Néollier	Chargée de projet « pollutions plastiques »
Margaux Pinel	Chargée de projet « BCHT »
Mareck Gouriou	Stagiaire

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 8 juin 2021
2. Compte rendu de l'activité estivale
3. Election du président du conseil de gestion
 - 2 bis Délégation au président
4. Point sur la réserve naturelle nationale d'Iroise
5. Echéances 2022
6. Point sur le plan de relance – Focus sur le projet de réhabilitation expérimentale d'un site pollué sur le littoral de l'île d'Ouessant
7. Questions diverses

Questions diverses

09h45 – Début de séance

Introduction

Olivier Lebas, préfet maritime de l'Atlantique, commissaire du gouvernement, introduit la séance, en qualité de président de séance. La présidence de la séance est partagée avec Jean-Philippe Setbon, sous-préfet représentant le préfet du Finistère.

Deux procurations ont été données.

Le président de séance introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 8 juin 2021

(Document adressé avec le dossier de séance)

Le président de séance soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le compte rendu du conseil de gestion du 8 juin 2021.

Le compte rendu n'appelle pas de remarques en séance.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu du conseil de gestion du 8 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

Compte tenu du retard de certains élus, modification de l'ordre de passage des points à l'ordre du jour.

Point RH effectué par Fabien Boileau qui rappelle que 8 projets sont financés par des recettes externes. Ces recettes ont permis le recrutement de 8 agents en CDD.

2. Compte rendu de l'activité estivale

(Document adressé avec le dossier de séance)

Présentation effectuée par Philippe Le Niliot.

Philippe Zeques s'interroge sur la présence du poulpe en Bretagne Sud et souhaite savoir si l'explosion de la présence des poulpes est également constatée en Iroise.

Philippe Le Niliot répond que la situation est sensiblement différente en Iroise. Les poulpes sont présents mais pas dans les mêmes proportions qu'en Bretagne Sud. Il explique ce phénomène par un bon recrutement sur une espèce à cycle de vie court (4 ans). La chaleur et la présence de crustacés, proie privilégiée du poulpe, favorisent ce bon recrutement qui peut varier en fonction des conditions climatiques notamment.

Catherine Talidec confirme l'hypothèse du changement climatique favorable au poulpe.

Alain Madec rappelle l'inquiétude de la chambre syndicale des algues sur la présence du tosser (*Sacchoriza polychides*) qui gagne du terrain vers le nord. S'interroge sur la présence de cette algue en 2021 alors que l'eau est restée froide. Confirme que cette année froide a été exceptionnelle pour la récolte des algues rouges.

Philippe Le Niliot ne s'explique pas le développement d'algues d'affinité méridionale pendant une année froide.

Frédéric Jean confirme que, en l'absence de suivi de long terme, il est difficile de confirmer les raisons des développements d'espèces comme le tosser ou le poulpe.

Philippe Le Niliot rappelle que le tosser n'est pas valorisable et son évolution est donc inquiétante sur le plan économique.

Alain Madec confirme que le tosser contient très peu de matière sèche et est donc beaucoup moins rentable. Rappelle que la chambre syndicale est toujours prête à collaborer aux suivis.

Marie Capoulade indique qu'il serait nécessaire de comprendre si l'évolution de cette algue a un rapport avec la qualité du milieu. En particulier, il serait intéressant de savoir si elle s'installe en priorité sur les sites exploités et remplacerait donc les laminaires extraites par l'activité humaine en raison d'un déséquilibre.

Yvon Troadec rappelle que les goémoniers ne travaillent pas sur l'estran.

Alain Madec indique que le tosser est une algue opportuniste qui profite également de la présence des nitrates et pousse plus vite que la *digitata*.

Fabien Boileau rappelle qu'un des défis du Parc à travers le futur plan de gestion sera de s'adapter aux évolutions du milieu induites par les changements globaux.

3. Election du président du conseil de gestion

(Document adressé avec le dossier de séance)

Jean-Philippe Setbon rappelle les règles de l'élection inscrites dans la note transmise avec le dossier de séance.

Fabien Boileau procède à l'appel des votants.

Jean-Philippe Setbon désigne les assesseurs et fait l'appel des candidats.

Maël de Calan propose sa candidature. Rappelle la tradition qui veut que le président du département soit président du PNMI. Indique que c'est également cohérent dans le cadre de la collaboration étroite avec le Parc naturel régional d'Armorique, présidé par une élue du conseil départemental (Amélie Caro). Indique qu'il a compris que le conseil de gestion est un lieu où sont réunis les contradictions et les espoirs des finistériens. Contradiction entre préservation de la biodiversité et le maintien des activités humaines. Rappelle son attachement à la notion d'équilibre. Considère que, en Iroise, les contradictions peuvent se résoudre grâce à la science et avec le souci de l'équilibre, dans la modération. Le conseil de gestion doit continuer à parvenir à

trouver ces solutions équilibrées dans un large consensus.

Jean-Philippe Setbon demande deux scrutateurs dans l'assemblée. Aspasia Pleyber et Erell Pelle sont désignées scrutatrices.

Vote :

Maël de Calan : 25 voix

Blanc : 7 voix

Maël de Calan est élu président du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise.

Maël de Calan remercie l'assemblée qui pourra compter sur son implication puis prend la présidence de la séance.

3 . a. Délégation au président avis simple

(Document adressé avec le dossier de séance)

Fabien Boileau rappelle les éléments de la note transmise avec le dossier de séance.

Vote :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

La délégation au président est approuvée à l'unanimité.

4. Point sur la réserve naturelle nationale d'Iroise

(Document adressé avec le dossier de séance)

Philippe Le Niliot présente la note.

Marie Capoulade souhaite avoir des précisions sur les « incivilités » commises par les signataires de la charte « guides partenaires » mentionnées lors de la présentation de l'activité estivale.

Gaëlig Batail indique que les opérations de contrôle ont permis de constater une fréquentation accrue des lieux. Seules de très mineures infractions ont été constatées. Certains prestataires de découverte du milieu marin ont fait l'objet de remarques sur leur comportement mais aucune infraction pénale n'a été relevée.

Fabien Boileau rappelle que cet outil peut paraître « mou » mais qu'il est adapté et efficace. A titre d'exemple, au cours de l'été, un prestataire a fait l'objet d'une remarque car deux capitaines de ses navires dépassaient parfois le temps de présence à proximité des groupes de mammifères marins - point important dans la charte pour limiter le dérangement des espèces sensibles. Les employés ont été licenciés et les remarques formulées par le Parc ont fait partie des raisons de ces licenciements. Les guides partenaires tiennent beaucoup au maintien de la charte. Si une infraction pénale était constatée, les agents du Parc verbaliseraient le contrevenant. La signature de la charte serait alors un élément aggravant. En effet, en signant la charte, les prestataires considèrent qu'ils connaissent l'impact de leur activité et des infractions qu'ils pourraient commettre.

Didier Delhalle attire l'attention du conseil de gestion sur l'interdiction de débarquement sur l'île de Béniguet et sur le probable report d'activité sur Molène et son Ledenez. Souhaite un soutien du Parc pour aider à faire appliquer la réglementation, en particulier sur les zones de mouillage.

Fabien Boileau rappelle que la circulation sur l'île de Béniguet était déjà interdite. La nouvelle réglementation ne devrait pas modifier notablement les équilibres. La police sur les zones de mouillage relève plus de la police portuaire et pourra faire l'objet de discussions ente le Parc et la mairie.

Marie Capoulade considère que l'extension de la RNN est une force. Cette réserve qui passe de 39Ha à 1 100 Ha implique de nouvelles activités de suivi et de surveillance. S'interroge sur les moyens mis à disposition de cette réserve.

Fabien Boileau indique que cette problématique a été prise en compte. Les agents travaillaient déjà beaucoup sur l'archipel de Molène, en dehors du périmètre de la réserve historique, dans le périmètre de la nouvelle réserve. Les suivis réalisés dans cette zone par les agents du Parc et Bretagne Vivante ont d'ailleurs permis d'étayer le dossier d'extension. Par ailleurs, l'OFB a octroyé un poste supplémentaire sur 3 ans, dans le cadre d'une mise à disposition contre remboursement d'un agent d'une collectivité territoriale partenaire.

Pierre Yesou remercie l'équipe du Parc pour la qualité des dossiers de séance et la félicite pour la qualité du travail réalisé depuis de nombreuses années. Souhaite voir des précisions sur la rédaction du plan de gestion de la réserve, rédigé en même temps que celui du Parc. Souhaite savoir comment ces deux documents seront imbriqués. Ne souhaite pas qu'on attende trois ans pour avoir une idée des grandes orientations données à cette réserve. Souhaite qu'un document provisoire fixant les grandes orientations soit proposé rapidement.

Fabien Boileau rappelle que le plan de gestion actuel du Parc inclut le périmètre de la nouvelle réserve et que des objectifs ambitieux sont déjà fixés. Rappelle que les premières années de création d'une réserve sont dédiées à l'approfondissement de la connaissance. Dans la nouvelle RNNI, les projets d'acquisition de connaissance sont déjà en cours. Un travail très fin a déjà été réalisé sur les estrans comme sur les parties terrestres. Pour chaque île et îlot, des orientations existent déjà. A titre d'exemple, l'île de Béniguet, historiquement gérée par l'ONCFS, a un plan de gestion.

Les plans de gestion du Parc et de la réserve ne sont pas validés par les mêmes instances de gouvernance. Une réserve nationale est gouvernée par un comité consultatif, présidé par le Préfet alors que le Parc dispose d'un conseil de gestion. Dans le futur plan de gestion du Parc, il faudra donc garder une particularité pour la réserve. Les parties dédiées à la réserve devront être plus précises et parfaitement identifiables.

Maël de Calan propose de modifier l'ordre du jour et avance la discussion sur les échéances 2022.

5. Echéances 2022

(Document adressé avec le dossier de séance)

Fabien Boileau présente la note transmise avec le dossier de séance.

Maël de Calan demande des précisions sur la durée des plans de gestion du Parc et de la réserve.

Fabien Boileau confirme que le plan de gestion du Parc est rédigé pour 15 ans. Celui de la réserve, pour 10 ans avec une révision intermédiaire. Cette révision pourrait avoir lieu au bout de 7 ou 8 ans et pourrait faire l'objet d'une nouvelle validation pour être en phase avec la durée du plan de gestion du Parc. Rappelle qu'un des défis du futur plan de gestion du Parc sera de proposer un document validé pour 15 ans, dans un cadre de changements globaux rapides et difficiles à anticiper.

Solenne Le Guennec Robard souhaite avoir des précisions sur les pistes de financement privé.

Fabien Boileau rappelle que dès 2016, il avait lancé une discussion sur la diversification des sources de financement. A l'époque, le mécénat avait été évoqué. Tout financement privé devra faire l'objet d'une discussion en conseil de gestion. A ce stade, l'OFB a recruté une chargée de communication et du mécénat. L'OFB considère que les parcs sont des outils parfaitement adaptés à ce mode de financement. Les lignes rouges mises en place en 2016 devront bien entendu être respectées, en particulier, il ne sera pas possible d'accepter un financement d'une entreprise qui pourrait être amenée à demander une autorisation d'activité dans le périmètre du Parc.

Maël de Calan considère que la capacité de la puissance publique à aller chercher du financement privé sur des sujets sociaux, culturels ou environnementaux est souhaitable. Cela donnerait une plus grande force au Parc pour mettre en œuvre de nouvelles actions.

Maël de Calan considère que le Parc a fait preuve d'une ingénierie remarquable dans le montage de projets pour aller chercher des fonds européens.

Fabien Boileau rappelle que ces résultats sont dus à la mobilisation sans faille de l'équipe du Parc. Les coordonnateurs de projets sont aujourd'hui à la tête de petites équipes exclusivement recrutées grâce à ces financements. Ces financements sont toujours recherchés pour contribuer à la réalisation du plan de gestion.

André Talarmin rappelle que de nombreux dossiers ont été montés à l'échelle du Pays de Brest grâce au DLAL FEAMP.

Marie Capoulade s'interroge sur l'évaluation des plans de gestion.

Fabien Boileau confirme que la rédaction du plan de gestion démarrera par une évaluation de la période passée.

Marie Capoulade considère que la fusion des plans de gestion du Parc et de la réserve sera un travail délicat et propose le soutien de Bretagne Vivante dans cet exercice difficile.

Maël de Calan souhaite savoir si cet exercice a déjà été réalisé dans un autre parc.

Fabien Boileau indique que le PNMI est le seul parc naturel marin gestionnaire d'une réserve. L'idée de fusionner deux plans de gestion a été validée par les services de l'Etat à condition que les éléments relatifs à la réserve soient parfaitement identifiables et puissent être extraits facilement du plan de gestion du Parc.

Isabelle Grytten rappelle que le futur document doit effectivement mettre en évidence les éléments liés à la réserve et rappelle l'intérêt d'avoir un document unique.



6. Point sur le plan de relance – Focus sur le projet de réhabilitation expérimentale d'un site pollué sur le littoral de l'île d'Ouessant

(Document adressé avec le dossier de séance)

Maël de Calan introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau suivi par Marie-Amélie Néollier.

Fabien Boileau fait un point d'étape rapide sur les différents projets du plan de relance. Rappelle qu'il faut remercier l'OFB qui a réussi à mobiliser des fonds importants pour la reconquête de la biodiversité. Il faut également remercier les équipes du Parc qui ont réussi à faire remonter ces projets en moins de 24h. Rappelle que les financements du plan de relance ne peuvent être utilisés pour embaucher des renforts pour monter les projets, raison pour laquelle tous les projets sont partenariaux.

Sami Hassani souhaite savoir si le projet de limitation des captures accidentelles des mammifères marins porté par le Parc et le CDPMEM 29 inclut un travail sur la déprédation.

Solenne Robard Le Guennec répond que non. Il s'agit essentiellement de test de matériel de mitigation développé dans le cadre d'autres projets pour lutter contre les captures accidentelles de dauphin commun. Rappelle la nécessité d'avoir des résultats rapides sur cette problématique. Le protocole prévoit un test permettant d'avoir des résultats statistiques robustes.

Marie-Amélie Néollier rappelle que les ports qui ont déjà été dépollués sont les ports de Camaret, Le Conquet et le Rosmeur (Douarnenez) et présente la note transmise avec le dossier de séance sur le projet de renaturation du site pollué de Bouge Peb à Ouessant.

Alain Madec souhaite savoir si l'eau est directement en contact avec les déchets et s'interroge sur l'avenir du trou – rebouché ou pas.

Maël de Calan souhaite savoir si la dépollution risque d'accélérer l'affaissement du trou.

Marie-Amélie Néollier indique que les risques d'affaissement seront limités au maximum par une sécurisation réalisée par l'entreprise chargée des travaux. Des études géologiques ont déjà été menées et la part terreuse du massif servira à stabiliser le site. Le but est de « re-naturer » le site et de le sécuriser. Elle indique que les déchets sont actuellement en contact avec l'eau et sont régulièrement re-mobilisés. Elle liste les dispositifs qui seront utilisés pendant les travaux pour éviter une mobilisation des déchets.

Alain Madec suggère que le trou puisse à terme être utilisé pour enfouir des déchets inertes.

Denis Palluel confirme que l'île a un problème de stockage de déchets inertes mais que l'objectif n'est pas de nettoyer le Bouge Peb pour en faire une nouvelle décharge. Profite de l'occasion pour féliciter pour le projet et considère que le Parc a bien saisi l'occasion du plan de relance pour lancer ce projet. Rappelle qu'une précédente décharge a déjà fait l'objet d'une réhabilitation. Considère que c'est un très beau projet. Rappelle qu'il est à présent temps de réparer les cicatrices du passé en en nettoyant une décharge littorale, qui a longtemps été le seul moyen de se débarrasser des déchets sur les îles comme sur d'autres communes du littoral. Trouve que c'est un très beau projet et est admiratif car le site est très compliqué. Remercie le Parc pour cette action.

Fabien Boileau rappelle que les travaux démarreront avant la fin de l'année. Rappelle l'historique des chantiers de dépollution réalisés par l'entreprise qui sera chargée des travaux. Rappelle le côté expérimental du projet car ce type de chantier très compliqué n'a probablement jamais été mené. Rappelle que l'important, au-delà de la dépollution du Bouge Peb, est de tirer un retour d'expérience qui devra servir par la suite à toute structure souhaitant se lancer dans de tels travaux. Rappelle que les plastiques sont concentrés dans les premières couches de déchets et que c'est la principale source de pollution. Même s'il reste des déchets en fin de chantier, la part principale des plastiques aura été extraite.

Questions diverses

Pierre Yesou interroge les services de l'Etat sur l'état d'avancement du dossier des zones de protection forte validé en conseil de gestion.

Isabelle Grytten précise que les zones de protection fortes vont intégrer la stratégie nationale des aires protégées qui se fixe un objectif de 30% de zones protégées dont 10% de protection forte. Il y a aussi un objectif qualitatif de cohérence dans le réseau de zones protégées. Une réflexion sur la définition des zones de protection fortes est en cours au niveau national et rejoint une réflexion européenne sur les zones de protection strictes. Les ZPF doivent permettre un équilibre entre préservation et maintien d'activités. Un décret précisera prochainement la définition des zones de protection fortes. Le travail réalisé en Iroise n'est pas remis en question mais rentre complètement dans la stratégie nationale. Des questions sont à l'étude sur les modalités de labellisation des ZPF au niveau national ou au niveau des façades maritimes.

Marie Capoulade souhaite connaître les suites données à l'étude sur la notoriété du Parc.

Fabien Boileau rappelle que le document transmis a été présenté lors du dernier conseil. Les résultats de cette étude seront utilisés, comme toutes les données disponibles, pour alimenter la réflexion sur le prochain plan de gestion. Les résultats de cette étude permettent également de mieux cibler les actions de sensibilisation.

Alain Madec souhaite relancer le dossier de désensablement du port de Lanildut. Pour mémoire, l'ensablement autour de la cale de Lanildut rend l'accostage des navires goémoniers difficile. Propose que le Parc subventionne la CCI pour ces travaux.

André Talarmin rappelle que Pays d'Iroise Communauté (PIC) travaille sur le sujet depuis plusieurs années. Ajoute que les sédiments du port de Lanildut sont souvent pollués par des

métaux lourds. Le Port s'envase et il n'y a pas de solution pour se débarrasser des sédiments pollués. Les services communautaires travaillent avec le Parc sur ce sujet.

Fabien Boileau signale que le Parc est déjà investi sur ce projet. Hier, des agents du Parc ont plongé dans l'Aber Ildut, et notamment au pied de la cale, pour réaliser des prélèvements de sédiments qui seront analysés.

Alain Madec rappelle qu'on parle uniquement de quelques centaines de m³ de sable au pied de la cale.

André Talarmin indique que les analyses sont en cours et que souvent, les zones les plus polluées sont situées juste à proximité des cales.

Maël de Calan considère que le Parc peut en effet réaliser les études et notamment les analyses de sédiments mais que les travaux sont plus du ressort de PIC et de ses partenaires, y compris le département. Le Parc n'a pas vocation à intervenir directement sur les dragages portuaires.

Benoit Salaun rappelle que le CRC ne doit pas être oublié dans la réflexion car la qualité de l'eau est essentielle au bon fonctionnement de l'entreprise d'aquaculture présente sur l'Aber Ildut.

Yvon Troadec rappelle que les goémoniers demandent simplement un désensablement autour de la cale et non un désenvasement de l'Aber Ildut.

Fabien Boileau rappelle que les prélèvements récents sont bien réalisés sur le sable au pied de la cale.

Maël de Calan considère que le sujet est bien pris en compte par les élus et le Parc.

André Talarmin remercie le Parc d'avoir réalisé les prélèvements et payé les analyses. La CCI n'a pas répondu à la demande de PIC de réaliser cette action préalable à toute étude de désensablement.

Claude Peron remarque que l'assemblée est très masculine et aimerait un peu plus de parité dans le conseil de gestion.

Fabien Boileau rappelle que le Parc ne choisit pas les personnes qui siègent. Les structures inscrites dans le décret de création du Parc proposent le nom de représentants qui sont ensuite entérinés par le Préfet du Finistère et le Préfet maritime de l'Atlantique dans un arrêté.

Maël de Calan souscrit à l'objectif, rappelle que les instances départementales sont paritaires.

Maël de Calan remercie les équipes du Parc qui font un travail remarquable et qui ont fait de ce parc un parc d'élite.

Clôture de la séance par le président du conseil de gestion.